

Instrument aux intrigues du docteur Du-sault, de J. N. Duquet qui a dit que s'il n'était pas élu par la majorité de la section il ne voudrait pas présider! de l'avocat Lapointe qui s'est si mal conduit à l'assemblée du 2 octobre dernier.

UN JEAN-BAPTISTE.

Monsieur le Rédacteur,

Quoique le silence soit la meilleure réponse à donner aux insultes que M. Etienne de Varennes me prodigue dans le dernier numéro de l'Observateur, je crois nécessaire de lui répondre sur deux points.

D'abord, je lui dirai qu'il m'accuse fausement en disant que je vous avais informé de ce dont vous l'accusez. J'ajouterai que non seulement je ne lui ai point refusé lecture de la motion qu'il a déchirée, mais même que je lui ai offert de la lire. Seulement j'ai refusé de lui livrer la motion parce que j'en avais le droit et aussi parce que j'étais averti que quelques uns des partisans de M. J. N. Duquet voulaient la déchirer.

M. Etienne de Varennes veut exercer une vengeance contre moi, sans cela, il ne m'accuserait pas ainsi. Dans ce cas il est le plus à plaindre.

D. PAMPALON.

Monsieur le rédacteur,

J'ai vu avec peine la déplorable dissension qui divise la Société Saint-Jean-Baptiste. Bien que je sois maintenant convaincu que le droit se trouve pour ceux qui ont résigné, je crois qu'il vaudrait mieux cesser toute discussion dans la Presse à ce sujet. Quant à la résignation je ne sais ma foi trop qu'en dire. Au premier abord je ne puis l'approuver, mais quand je considère ceux qui en sont la cause et surtout quand je vois les motifs qui ont fait exercer envers la majorité de la section Saint-Jean un droit au lieu d'une simple sanction, je m'attriste, mais je ne condamne point.

UN DE LA SECTION SAINT-ROCH.

[Nous remercions notre correspondant et vous suivrons autant que possible, son conseil. Red.]

Monsieur le Rédacteur,

Comme il n'est rien qui puisse demeurer inaperçu à celui qui a nom Observateur, il m'est presque inutile de vous adresser ces quelques lignes au sujet de la soirée dramatique donnée par une compagnie de jeunes amateurs sous l'habile direction de M. Albert Drolet, tenue en la salle de l'Hotel Masse, jeudi dernier; car je sens bien qu'elle rencontrera en vous un juge impartial, et que ma plume serait insuffisante aux éloges que vous pourriez adresser à ces jeunes messieurs qui, dans leur moment de loisir, ont réussi à recréer tout un public et par là se sont établis la réputation de bons acteurs.

Comptant peu sur un semblable succès, ces jeunes amateurs n'avaient osé s'annoncer sur les journaux ou se servir de placards

pendant, dès que les portes de la salle Masse furent ouvertes, en un instant la salle était tellement remplie qu'elle était de moitié insuffisante à la foule qui s'y pressait. A la vue d'un si grand nombre de personnes accourues de toutes parts, ils n'osaient entrer en scène, — mais il fallait bien répondre à l'appel général qui leur était fait par un frappingement de pieds continu, et, comptant sur un public indulgent de même qu'en rejetant toute crainte qu'ils avaient d'être persiflés par deux ou trois petits-grands amateurs qui se l'étaient bien promis (par jalousie sans doute). Le rideau fut enfin levé, et un silence parfait régna alors, nous fîmes les spectateurs de la pièce intitulée: "Léon ou Porgueil vaincu par la nature qui fut jouée avec un succès admirable, et qui a donné lieu à des applaudissements souvent répétés.

La chanson d'un Auvergnat eut le même succès.

Ensuite est venue la pièce de "Colas et Colinette" qui, bien qu'ayant été jouée plusieurs fois auparavant, n'a jamais été répétée avec autant de succès et de savoir-faire! Puis sur les onze heures et demie chacun s'est retiré content et satisfait, bien décidé d'y revenir une seconde fois.

Depuis ce temps notre jeune compagnie a été fière de répéter ces mêmes pièces à la salle Musicale; mais elle s'y est refusée, en promettant cependant de reparaitre dans un ou deux mois avec un nouveau programme.

UN COLAS.

Monsieur le Rédacteur,

Je réclame une petite place pour faire connaître jusqu'à quel point, l'erreur peut aveugler une personne. M. Paul Allaire, membre de la municipalité de Saint-Sauveur fait tous ses efforts pour induire la dite municipalité à emprunter du gouvernement au moyen du fonds d'emprunt municipal, la somme de \$48,000. Avec cette somme on bâtitra dit-il une maison d'industrie, et l'on achètera un terrain pour y construire une halle. Quand on lui demande comment cette somme sera payée, il répond que comme l'emprunt sera fait pour 30 ans nous ne devons pas nous inquiéter pour le paiement vu que nous serons morts! Ceci prouve qu'il s'occupe beaucoup de l'avenir! Si nous ne payons point, nos enfants seront bien forcés de payer. Et si la loi d'usage est mise en opération, nos descendants auront de lourds impôts à payer pour rembourser cette somme. Ce monsieur devrait moins viser à la charge de trésorier et avoir plus de charité pour ceux qui nous succéderont. Nous allons faire en sorte que cela arrive. M. Paul Allaire ne mérite point d'occuper cette charge, car il nous a trompés. Il a dit d'abord publiquement à la porte de l'église de Saint-Sauveur que l'emprunt ne serait que de \$6,000, maintenant il appert que c'est 48,000 piastres!

UN CITOYEN DE SAINT-SAUVEUR.

ANNONCES.

MÉDAILLES ET DIPLOMES

Obtenus aux Exhibitions de Londres, Paris et New-York.

JOSEPH BARBEAU,
BOTTIER ET CORDONNIER,

72 GRANDE RUE ET FAUBOURG SAINT-JEAN.

QUÉBEC.

GUETRES DE TOUTES SORTES, ETC.

A VENDRE.

UNE MAISON en bois et à deux étages située au faubourg Saint-Jean, rue Richelieu. Conditions avantageuses, titres incontestables.

S'adresser au soussigné,

L. M. DARVEAU,

Notaire,

Rue Richelieu, no 30.

10 mai 1858.

P. G. HUOT, notaire, a ouvert un bureau dans sa demeure actuelle, No. 32, rue Craig, St.-Roch.
Québec, 1er juin 1858.

L. M. DARVEAU, NOTAIRE, tient son bureau d'affaires, dans le faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

L'OBSERVATEUR paraît une fois par semaine: le mardi. Le prix de l'abonnement est de cinqchelins par année, payables d'avance. Chaque numéro se vend quatre sous.

On s'abonne à Québec, chez MM. Crémazie libraires, rue de la Fabrique; chez M. Héguise, droguiste, faubourg Saint-Roch, rue des Fossés; et chez L. M. Darveau, notaire, faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

M. F. X Gagnon, Note-Dame de-la-Vierge.

Charles Fortier, Rimouski.

L. O. E. Bronelle, Champlain.

Isidore Trépanier, Saint-Narcisse.

Joseph Bélanger, Sainte-Julie de Sorel.

Charles Lapierre, No. 114, Rue St. Laurent, Montréal.

M. Leclerc, Cap-Santé.

Louis Fiset, Saint-Basile.

Toutes lettres et correspondances doivent être adressées franches de port, à L. M. Darveau, faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.